

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 MARS 2018 à 21h00

Étaient Présents

E.AUBERT – D.DOUX – V.DEZ – M.ROMAIN – B.CLAISSE – S.NEDELEC (à partir de 21h38) – C.CHAUVIERRE – H.BATT-FRAYSSE – J.BOUGEAULT – S.LEGRAND – J.L.ANTROPE – Th.MARNET – Ch.AMAURY – M.E.GAUCHE – G.MAREVILLE – J.DESVIGNES – M.PERRIN – A.D'ANNOVILLE (à partir de 21h58) – V.LEMAITRE – E.LE LANDAIS – B.BONNAIN – P.EGEE – D.DARIO – Q.ABOUT – S.DJAADI – C.MICHONDARD.

Représentés :

S.NEDELEC par E.AUBERT (jusqu'à 21h38)
M.Ch.BIHOREAU par M.ROMAIN

P.GONZALEZ par B.CLAISSE
A.D'ANNOVILLE par V.LEMAITRE (jusqu'à 21h58)

Absente excusée :

C.MALBEC

Monsieur Gilles MAREVILLE est nommé Secrétaire de séance.

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur E. AUBERT

M Gilles MAREVILLE est désigné à l'unanimité.

II – Approbation du procès-verbal précédent

Rapporteur E. AUBERT

Le Procès-verbal est adopté à la majorité

23 POUR - 4 ABSTENTIONS (E. LE LANDAIS – V.LEMAITRE – A.D'ANNOVILLE – P. EGEE) - 1 CONTRE (B.BONNAIN)

Suspension de la séance de 21h11 à 21h15 pour signature du registre

III – Compte rendu de décisions

Rapporteur E. AUBERT

2017/36 – MAPA n°2017/07 – marché de services télécommunications téléphonie fixe, téléphonie mobile, Internet accès haut débit avec la société SFR Numéricâble d'un an renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 3 ans pour un montant de 2 000 € en acquisition de portables et 27 520 € pour les consommations fixes et mobiles.

2018/06 – Convention avec l'AMAP pour la mise à disposition gratuite d'une salle du CLC afin que les adhérents puissent retirer des paniers hebdomadaires de denrées bio.

2018/07 – Convention avec OCTOPOUCE pour la mise à disposition à titre gratuit de la salle de bar du CLC afin que famille et enfants se retrouvent pour un événement de Pâques le dimanche 18 mars 2018.

2018/08 – Convention de mise à disposition d'un agent du CIG pour une mission de remplacement administratif au service de l'urbanisme selon un tarif forfaitaire de 48 € par heure de travail. L'agent intervient en moyenne 2 jours par semaine en fonction de sa disponibilité.

2018/09 – annulée

2018/10 – Contrat de suivi de progiciels e.magnus pour la gestion financière, la gestion des ressources humaines, la gestion de la relation citoyen, la gestion des facturations et des marques Oracle/SQL avec la société Berger Levraut moyennant un montant annuel de 6 704.45 € TTC.

2018/11 – Avenant n°1 au contrat de délégation par affermage du service assainissement conclu entre la commune, le SIAHVY et la société SAUR pour permettre au SIAHVY de se substituer à la commune dans toutes les affaires concernant les eaux usées. Les eaux pluviales restent à la charge de la commune.

2018/12 – Convention avec l'ASLRCE pour la mise à disposition gratuite d'une salle du CLC destinée à organiser leur assemblée générale annuelle.

2018/13 – Contrat avec la société EUROIS pour la maintenance du système de vidéoprotection moyennant un montant annuel de 3 424.54 € sur une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse.

2018/14 – Convention avec la centrale d'achat UGAP pour renouveler la procédure du dispositif de fourniture en électricité permettant à la commune de participer à la procédure de renouvellement.

IV – Approbation du Compte de Gestion 2017 – commune

Rapporteur D. DOUX

Monsieur DOUX indique qu'il existe une identité de valeurs entre le compte de gestion dressé par le receveur et le compte administratif établi par l'ordonnateur. Le document complet est consultable en mairie et la page des résultats a été transmise à l'ensemble des élus.

Vote à l'unanimité.

V – Compte Administratif 2017 – commune

Rapporteur D. DOUX

Monsieur DOUX commente le PowerPoint consacré au Compte Administratif 2017.

Le Compte Administratif présente dans ses grandes lignes, des résultats satisfaisants. En effet, en dehors des dépenses de personnel qui connaissent une hausse de 5.50 %, la plupart des chapitres diminuent leurs charges, alors que du point de vue des recettes, celles-ci connaissent un essor notable à l'exception des dotations qui pâtissent de la baisse de la D.G.F.

Monsieur DOUX souligne, en recettes, la bonne tenue des régies du secteur scolaire, périscolaire et de la petite enfance, ainsi que le chiffre record des droits de mutation (506 k€). Il se félicite de l'enregistrement des produits exceptionnels à hauteur de 533 k€ liées à la vente de la Maison Madeline et dans une moindre mesure à la reprise sur provisions de 160 k€.

En dépenses, deux points positifs, la passation d'un nouveau marché avec la Maison Bleue selon d'excellentes conditions financières et la baisse renouvelée des subventions aux associations.

Il indique également le montant total des dépenses d'équipement de 823 k€ financé essentiellement par l'autofinancement et le FCTVA.

Madame BONNAIN regrette que les études de faisabilité relatives au déplacement du RAM / LAEP et de l'accueil collectif de mineurs n'aient pas fait l'objet d'une décision rapportée en Conseil Municipal, elle aurait aimé que ces études soient imputées en investissement pour récupérer le FCTVA.

Madame le Maire quitte la salle au moment du vote.

Le compte administratif 2017 **est adopté à la majorité : 22 POUR** (le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote) – **5 CONTRE (A.D'ANNOVILLE – V.LEMAITRE – P.EGEE – E.LE LANDAIS – B.BONNAIN).**

VI – Affectation du résultat 2017 – commune

Rapporteur D. DOUX

Arrivée de Madame NEDELEC à 21h38.

Monsieur DOUX présente à l'assemblée les résultats de l'exercice 2017 et leur affectation dans les deux sections :

- Article R-002 du B.P. 2018 reprise en section de fonctionnement de l'excédent soit 3 217 762,51 €.
- Compte 1068 du B.P. 2018 abondement du besoin de financement à la hauteur de 402 150,00 €.
- Article D-001 du B.P. 2018 reprise en section d'investissement du déficit de 760 068,79 €.

Vote : 23 POUR – 5 CONTRE (A.D'ANNOVILLE – V.LEMAITRE – B.BONNAIN – P.EGEE – E.LE LANDAIS).

VII –Taux des taxes 2018

Rapporteur D. DOUX

Monsieur DOUX confirme la non-augmentation des taux d'imposition pour 2018 comme il avait été indiqué lors du débat d'orientation budgétaire à savoir :

- taxe d'habitation : 21,72 %
- taxe foncière sur le bâti : 19,87 %
- taxe foncière sur le non-bâti : 53,74 %
- cotisation foncière des entreprises (C.F.E.) : 19,59 %

Madame BONNAIN regrette de ne pas avoir communication de la proportion des ménages exonérée de la taxe d'habitation.

Vote : 22 POUR – 6 ABSTENTION (A.D'ANNOVILLE – V.LEMAITRE – B.BONNAIN – P.EGEE – E.LE LANDAIS – D.DARIO).

VIII – Subventions 2018

Rapporteur C. CHAUVIERRE

Monsieur CHAUVIERRE présente à l'assemblée les montants des subventions 2018 attribuées aux différentes associations ainsi que les frais de scolarité versés par la Commune pour les enfants scolarisés à titre exceptionnel médical ou pédagogique dans des communes extérieures.

L'étude des subventions a fait l'objet de plusieurs réunions de la commission Vie Associative – sport – Culture. Le montant des subventions versées au titre de 2017 s'élevait à 251 786 €, les subventions versées au titre de 2018 s'élèvent à 244 660 € soit 2,8% de baisse.

Il souligne le fait que depuis le début de la mandature les subventions versées aux associations ont baissé de 26 %, les associations Mesniloises continuant à offrir à leurs adhérents des prestations comparables.

Il fait remarquer que la subvention destinée aux anciens combattants a augmenté de manière exceptionnelle de 1 000 €. Cette somme permettra d'acquérir un drapeau qui bénéficiera de plus d'une subvention Départementale.

Article	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention 2018 proposée	Pour information les montants de 2017
657348	COMMUNE DE CHATOU	Commune	0,00	488,00
657348	PARTICIPATION frais scolarité Chevreuse	Commune	1 461,00	2 434,00
657348	CLIS Montigny le Bretonneux	Commune	1 464,00	1 949,00
657362	C.C.A.S. MESNIL SAINT DENIS	Etablissement	20 000,00	10 000,00
65738	CFA CHAMBRE DES METIERS 78	Etablissement	405,00	405,00
6574	A.A.P.P.M.A. DES NOES	Associations	700,00	700,00
6574	ADAMY	Associations	100,00	100,00
6574	ANCIENS COMBATTANTS	Associations	1 700,00	700,00
6574	A.S.M.D.	Associations	67 210,00	79 440,00
6574	CENTRE DE LOISIRS ET CULTURE	Associations	120 800,00	125 000,00
6574	CLUB DES AMIS RETRAITES	Associations	2 500,00	2 500,00
6574	COMITE DE JUMELAGE	Associations	500,00	0,00
6574	COMITE DES FETES	Associations	8 000,00	8 000,00
6574	F.N.A.C.A.	Associations	400,00	400,00
6574	LA FETE DES VOISINS	Associations	450,00	450,00
6574	L'AIR DE RIEN	Associations	1 400,00	1 400,00
6574	LES CHOEURS DU MESNIL ST DENIS	Associations	1 000,00	1 000,00
6574	LIBR' ACCORDS	Associations	0,00	350,00
6574	PHILANTHROPIQUE AIDE AUX ENFANTS PARALYSES	Associations	500,00	500,00
6574	PREVENTION ROUTIERE	Associations	70,00	70,00
6574	SCOUTS DE FRANCE	Associations	3 500,00	3 400,00
6574	SYNDICAT D'INITIATIVE	Associations	1 000,00	1000,00
6574	TENNIS CLUB MUNICIPAL	Associations	11 500,00	11 500,00
			244 660,00	251 786,00

Les subventions se traduisent par les totaux suivants :

- à l'article 657348 : 2 925 €
- à l'article 65738 : 405 €
- à l'article 657362 : 20 000 €
- à l'article 6574 : 221 330 €

Monsieur CHAUVIERRE tient à féliciter les associations pour la confiance qu'elles accordent à la commune et souligne leur excellente gestion qui permet d'aboutir à cette baisse de 2,8%.

Vote : 23 POUR – 5 ABSTENTION (A.D'ANNOVILLE – V.LEMAITRE – B.BONNAIN – P.EGEE – E.LE LANDAIS).

IX – Budget Primitif 2018

Rapporteur D. DOUX

Arrivée de Monsieur D'ANNOVILLE à 21H58

Monsieur DOUX commente le PowerPoint concernant le Budget Primitif 2018.

Il souligne l'effort en matière de contrôle des dépenses de fonctionnement : les charges à caractère général sont identiques à celles de 2017 alors que les charges de personnel diminuent d'un peu plus de 2 %. Les atténuations de produits progressent du fait d'une diminution supposée de la prise en charge du FPIC par la CCHVC.

Du point de vue des recettes de fonctionnement, le produit des services voit sa prévision diminuer de 5 % (due à la suppression des participations de la CCHVC et des budgets annexes aux rémunérations des agents de la commune), de même que les dotations et participations qui enregistrent un nouveau désengagement de l'Etat.

Le produit des impôts croît de près de 3 % sans augmentation des taux, les droits de mutation sont estimés à 350 k€.

Monsieur DOUX commente le zoom réalisé au sujet de l'article 611 (contrat de prestations de services) qui représente presque 1.6 M€ de crédits.

Les dépenses d'investissement sont consacrées aux dépenses de gros entretien pour 700 k€, aux grands projets pour 1 000 k€ et à l'aménagement du parking pour 300 k€. Ces dépenses sont financées par l'autofinancement, les subventions spécifiques destinées aux grands projets et dans une moindre mesure par des ressources externes (FCTVA + taxes d'aménagement). Il précise que l'emprunt n'est pas sollicité pour 2018.

Madame DARIO et Monsieur DJAADI souhaiteraient qu'à l'avenir la comparaison soit faite entre le budget primitif à adopter et le compte administratif précédent.

Madame le maire indique que cela peut être envisagé pour l'année prochaine.

Madame BONNAIN aurait souhaité que le budget à adopter soit plus conforme à l'actualité, notamment en incorporant la suppression des NAPS.

Monsieur EGEE a remarqué qu'un certain nombre d'emprunts présente un taux élevé de l'ordre de 4 %. A-t-on fait tout ce qui était possible pour renégocier ces prêts ? Il explique que le bilan de la dette relevé fin 2017 nous précise page 31 du compte administratif que 3 lignes de crédit (263 894 63 801/ AO208001/00000433940) restent avec des taux de crédit anormalement élevés (entre 3,82% et 5,78%) pendant des durées supérieures à plus de 5 ans, 8 ans et 10 ans. Même si des pénalités sont exigées en cas de rachat de crédit par un autre établissement bancaire ou des frais de dossiers sont nécessaires en cas de baisse de taux en gardant le même crédit, l'expérience montre de toute évidence qu'il est possible de réduire significativement la charge de la dette lorsque l'on fait l'une ou l'autre de ces opérations. Actuellement les taux d'emprunt hors assurance sont compris entre 1,2% et 1,6%, ce qui permettrait de baisser significativement la charge de la dette. L'équipe Dynamique déplore que la renégociation de ces lignes de crédit n'ait pas été engagée. Ce qui conforte malheureusement notre vote CONTRE le budget primitif 2018.

Monsieur CLAISSE lui indique qu'une renégociation a été entamée avec la Caisse d'Epargne, renégociation qui a échoué compte-tenu de l'intransigeance de la Banque qui demandait des indemnités actuarielles abusives. Sera mis à disposition de Monsieur EGEE, le dossier concernant la renégociation de ces emprunts à taux excessifs.

Monsieur DJAADI s'interroge sur la politique d'investissement de la commune, certes ambitieuse, mais prend-elle en compte l'état de vétusté des équipements actuels. Ainsi la toiture du château ne nécessite-t-elle pas de travaux de rénovation ?

Monsieur ABOUT renouvelle sa demande quant à l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement. Il nous déclare qu'il n'existe pas de réflexion ou de prévision, et notamment il manque un outil de travail sur les priorités à venir, cela est inexistant et c'est dommage car il faudra à terme faire des arbitrages.

Monsieur ABOUT souhaite avoir la possibilité de voter par chapitre, Mme le Maire lui indique que cela ne sera pas le cas, la jurisprudence prouvant que cela fragilise la légalité du vote d'un budget.

Le budget primitif 2018 est adopté à la majorité.

Vote : 19 POUR – 7 CONTRE (A.D'ANNOVILLE – V.LEMAITRE – B.BONNAIN – P.EGEE – E.LE LANDAIS – Q. ABOUT – S. DJAADI) – 2 ABSTENTIONS (C. MICHONDARD – D.DARIO)

X – Informations sur les marchés publics au 31/12/2017

Rapporteur D. DOUX

L'Assemblée **prend acte** du récapitulatif joint à la convocation sur la liste des marchés contractés en 2017.

XI – Approbation du Compte de Gestion - Budget Assainissement 2017

Rapporteur D. DOUX

Monsieur DOUX indique qu'il existe qu'une identité de valeurs entre le compte de gestion dressé par le receveur et le compte administratif établi par l'ordonnateur. Le document complet est consultable en mairie et la page des résultats a été transmise à l'ensemble des élus.

Vote à l'unanimité.

XII – Compte Administratif - Budget Assainissement 2017

Rapporteur D. DOUX

Monsieur DOUX commente le PowerPoint concernant la réalisation du budget assainissement 2017. Cet exercice a permis de finaliser les honoraires relatifs au schéma directeur tandis qu'en recettes le produit des PFAC de plus de 200 k€ est venu compléter les redevances de la SAUR pour un montant de 158 k€.

En dépenses d'investissement, outre le remboursement en capital de la dette de 92 k€, il faut souligner la rénovation du réseau d'assainissement du stade Guy Lefébure financé sur fonds propres.

Le compte administratif 2017 **est adopté à l'unanimité** (le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote).

XIII – Affectation du résultat 2017 – Budget Assainissement

Rapporteur D. DOUX

M. DOUX présente à l'assemblée les résultats de l'exercice 2017 et leur affectation dans les différentes sections :

- Article R-002 du B.P. 2018 : reprise en section d'exploitation du reliquat d'excédent de 369 815,10 € (article 002).
- Compte 1068 du BP 2018 : affectation en recette d'investissement d'un excédent de fonctionnement capitalisé de 101 654,46 € (article 1068).
- Reprise en dépenses d'investissement du BP 2018 d'assainissement (article D 001) du déficit d'investissement de - 101 654,46 €.

Vote à l'unanimité.

XIV – Budget de liquidation Assainissement 2018

Rapporteur D. DOUX

Monsieur DOUX informe l'assemblée de la nécessité de voter un budget de liquidation compte-tenu du transfert de la compétence assainissement au SIAHVY.

Ce budget de liquidation n'est pas précédé d'un R.O.B. Il a pour objectif d'honorer la dette, d'effectuer l'amortissement du réseau et plus généralement d'expédier « les affaires courantes » sans percevoir de redevances destinées au SIAHVY ni réalisation de travaux.

Ce budget de liquidation 2018 est adopté à l'unanimité.

XV – Création de postes de non-titulaires à temps complet pour les besoins saisonniers (été 2018)

Rapporteur E. AUBERT

Proposition de recruter des agents saisonniers pour renforcer les services pendant la période estivale.

- 2 postes d'un mois chacun (ou équivalent) pour le service administratif,
- 4 postes d'un mois chacun (ou équivalent) pour les services techniques.

Vote à l'unanimité.

XVI – Création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet à 50%

Rapporteur E. AUBERT

Madame AUBERT explique qu'à la demande de la préfecture, les communes de + de 5 000 habitants sont sollicitées pour reprendre la gestion des passeports et des cartes nationales d'identité dans le courant de cette année.

Dans les années passées, la commune traitait environ 500 cartes d'identité et 600 passeports à l'année.

En partant sur cette hypothèse il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet à 50%.

Vote : 20 POUR – 8 ABSTENTION (A.D'ANNOVILLE – V.LEMAITRE – B.BONNAIN – P.EGEE – E.LE LANDAIS – J. BOUGEAULT – Q.ABOUT – S. DJAADI).

XVII – Adhésion au CNAS

Rapporteur E. AUBERT

Madame le Maire fait part à l'assemblée de l'existence du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales (CNAS).

Le CNAS est une organisation paritaire et pluraliste qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. Premier organisme d'action sociale en France, il comprend 19 613 structures adhérentes, 731 044 bénéficiaires, 2 millions d'ayants-droit.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Les bénéficiaires seront les agents titulaires, stagiaires à temps complet ou non complet, les contractuels avec 6 mois de contrat minimum.

Le coût de l'adhésion en 2018 est un montant forfaitaire par agent de 205 € soit pour 64 agents 13 120 €.

L'accessibilité aux services du CNAS se fait par l'intermédiaire du correspondant désigné au sein de la collectivité, directement auprès des services du CNAS à travers sa carte de bénéficiaire ou à travers son espace personnel.

Un délégué du collège des Elus est désigné pour être également le correspondant du CNAS au sein de la Collectivité.

A ce titre, Madame AUBERT se propose car elle est déjà déléguée pour le PNR et la CCHVC.

Vote à l'unanimité.

XVIII – Droits de réservation supplémentaires auprès d'Immobilière 3F sur le programme de logements sociaux du secteur SULLY

Rapporteur M. ROMAIN

Monsieur ROMAIN rappelle que la commune a délibéré en séance du 30 novembre 2017 pour verser des droits de réservation supplémentaires s'élevant à 60 000 € au bailleur social Immobilière 3F dans le cadre de l'opération d'aménagement du secteur SULLY pour obtenir la maîtrise de l'attribution de 2 logements supplémentaires sur une période de 40 ans. Cette somme versée sur 2017 viendra en déduction des pénalités payées par la commune dans le cadre de la Loi SRU en 2019.

Il est de nouveau proposé de verser des droits de réservation supplémentaires à hauteur de 60 000 € afin d'obtenir la maîtrise de l'attribution de 2 logements supplémentaires sur une période de 40 ans. La somme ainsi versée sur 2018 réduira d'autant les pénalités payées par la commune en 2020 qui s'élèvent tous les ans autour de 110 à 115 000 €.

Mme BONNAIN voudrait connaître la typologie des logements attribués, M ROMAIN lui donne cette information.

Monsieur ROMAIN précise qu'au terme de la garantie d'emprunt, la commune bénéficie d'un droit pour 19 logements sur les 95 créés ; ensuite se sont ajoutés les 2 logements acquis en 2017 (1T3 – PLAI et 1T2 – PLAI) puis ces 2 derniers logements (1T2 – PLUS et 1T4 – PLAI).

Au 1^{er} janvier 2017, la commune atteint le taux 7,34% de logements sociaux. Elle compte 203 logements sociaux, il lui en manque 488.

Vote : 27 POUR – 1 ABSTENTION (B.BONNAIN)

XIX – Etat du foncier détenu par l'EPFIF pour le compte de la Commune

Rapporteur E. AUBERT

Conformément à l'article L 2241-1 du CGCT, il incombe aux communes de plus de 2 000 habitants de délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions opérées sur son territoire par l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF).

Mme BONNAIN regrette que le bilan ne soit pas détaillé.

Ce bilan est joint à la délibération. **Dont acte.**

XX – Nouvelle organisation scolaire pour la rentrée 2018-2019, suite au décret n°2016-1108 du 27 juin 2017

Rapporteur V. DEZ

Depuis 2013, la réforme des rythmes scolaires a fait couler beaucoup d'encre, mobilisé énormément d'énergie et généré des coûts conséquents pour toutes les communes françaises.

Au Mesnil Saint Denis, elle a fait l'objet d'une adaptation progressive et optimisée, en concertation régulière avec les partenaires de la commune : parents, enseignants, prestataire du péri et de l'extrascolaire, intervenants d'associations.

Ceci afin de conserver les objectifs éducatifs au mieux de nos moyens humains et financiers.

Le 27 juin 2017, le nouveau Ministre de l'Education, Jean-Michel Blanquer, dans le décret n°2017-1108, ... « autorise des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours... ».

Compte tenu de la date tardive de parution de ces nouvelles possibilités, au Mesnil Saint Denis, nous décidons de garder pour l'année scolaire 2017/2018 la même organisation que l'année en cours et poursuivons la concertation partenariale afin de préparer la rentrée 2018-2019.

Ainsi, se sont tenus :

- 2 réunions techniques les 7.12.2017 et 25.01.2018,
- 2 COFIL les 7.11.2017 et 15.02.2018,
- 2 commissions « Education/Jeunesse/Petite Enfance » les 12.10.2017 et 15.01.2018,
- 1 sondage en novembre 2017 auprès des parents (élémentaires et maternelles),
- 1 sondage auprès des enseignants et des intervenants issus des associations.

L'analyse de ces sondages a indiqué le plébiscite du retour à 4 jours pour 64% des parents ayant répondu et 100% des enseignants. (Les intervenants déclarant s'adapter).

Comme demandé par l'Education Nationale, un vote a été organisé lors des conseils d'écoles du 2^{ème} trimestre 2018 afin de se prononcer sur le changement d'organisation souhaitée à la rentrée 2018-2019. La question posée était POUR ou CONTRE le retour à 4 jours de classe.

Résultats de ce vote dans les 4 écoles :

Maternelles :

- Champmesnil : 10 POUR - 4 CONTRE
- Bois du Fay : 9 POUR - 1 CONTRE

Elémentaires :

- Champmesnil : 21 POUR - 2 CONTRE
- Bois du Fay : 18 POUR - 3 CONTRE

Les conseils d'écoles ont donc majoritairement souhaité le retour aux 4 jours avec des horaires identiques en élémentaire et en maternelle.

Les temps scolaires proposés à partir de septembre 2018 sont donc les suivants :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

La pause méridienne pour les élémentaires et les maternelles sera de 11h30 à 13h30.

Suite aux consultations avec les partenaires, les NAPS sont abandonnées. Les temps périscolaires du matin et du soir sont adaptés aux horaires scolaires (7h30 à 8h30 et 16h30 à 19h pour les maternelles et les élémentaires).

Deux organisations sont proposées pour le mercredi en extrascolaire :

- Demi-journée de 7h30 à 13h avec repas
- Journée complète de 7h30 à 19h.

Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) est l'organisateur de la semaine scolaire et le décisionnaire. Il valide (ou pas) les demandes de dérogations des organisations scolaires, sur proposition des communes et/ou des conseils d'écoles, en cohésion avec le PEDT (Projet Educatif Territorial).

La délibération correspondant à cette nouvelle organisation lui sera donc soumise suite au vote du Conseil Municipal.

Questions de l'équipe VEM :

- 1/ Serait-il possible d'avoir le coût des NAPS pour l'année 2017 car il est dilué dans les dépenses périscolaires ?
- 2/ Egalement, pourriez-vous nous indiquer celui des années précédentes depuis leur mise en œuvre ?
- 3/ Lors du mandat précédent, une étude sur les investissements à prévoir concernant nos équipements avait été réalisée. Serait-il possible de nous la communiquer ?

Question de l'équipe Dynamique :

Quelle économie avec l'arrêt des NAPS ?

Réponse de Madame DEZ.

Le coût des NAPS est calculé en année scolaire, soit à cheval sur 2 années civiles.

Toutefois suite à la demande de M. Djaadi, l'exercice a été fait sur l'année civile 2017 et le coût des NAPS pour cette année s'est élevé à 60 421 €.

Pour l'année scolaire 2017-2018 le coût pour la commune est budgété à 66 272 €, comme déjà indiqué dans un Conseil Municipal précédent.

Ce montant correspond au coût du prestataire (Charlotte 3 C) et au coût du personnel communal, moins le fonds de soutien de l'état et la participation des familles.

Pour information :

- 2015-2016 : la première année de l'introduction des NAPS (en élémentaire et en maternelle), sur une base de 692 élèves, le coût annuel pour la commune était de 99 609 €.
- 2016-2017 : sur une base de 703 élèves dont 466 élémentaires, avec les NAPS uniquement en élémentaire (prestataire IFAC), le coût annuel pour la commune s'est élevé à 55 929 €.
- 2018-2019 : avec une base élèves estimée à 700 ; Si l'on maintenait les NAPS telles quelles et que l'on compensait la subvention de la CAFY (versée au prestataire) dont la pérennité n'est a priori pas assurée en l'état et si on intégrait l'augmentation du prestataire, le coût annuel estimé pour la commune serait de 94 316 €.
- Le sondage adressé aux partenaires en novembre avait été approuvé par la commission Education, Jeunesse et Petite Enfance.
- Lors des votes en conseils d'écoles pour le retour ou non aux 4 jours, l'alternative proposée était d'une semaine à 4.5 jours avec les horaires suivants : 8h30-11h30 et 13h30-15h45.
- La double organisation du mercredi (7h30-13h avec repas et 7h30-19h) a été proposée afin de permettre aux parents de conserver leur organisation actuelle (mercredi matin scolarisé et après-midi « libre ») ou de la réadapter pour qu'ils puissent garder leurs enfants le mercredi après-midi.

Mme BONNAIN souhaite faire une intervention sur ce point qui l'interpelle notamment à cause de la façon dont « la concertation » a été menée et surtout sur les conséquences de cette nouvelle organisation ainsi proposée, qui pose une interrogation sur son bénéfice et pour qui. Sur la concertation 3 points à souligner :

1. *Les parents ont rempli un questionnaire dont la décision était déjà dans les propos liminaires. Et les questions étaient trop fermées pour être pertinentes.*
2. *Dans certaines écoles le corps enseignant a tenu des propos aux parents d'élève, insistants, pour revenir sur la semaine de 4 jours. Alors même qu'ils ont un devoir de neutralité. Cela a peut-être influé sur les votes de certains parents d'élèves.*

3. Enfin, il aurait été, nécessaire de concerter avec tous les corps de métiers impactés et notamment les ATSEM dont l'organisation des journées va être grandement impactée. Ensuite sur les conséquences de cette nouvelle organisation, de nombreuses questions encore en suspens à ce jour ne nous permettent pas de cerner les bénéfices pour le plus grand nombre et pour la collectivité.

En effet :

- Cette réforme a un impact sur la tarification des services. Il aurait été pertinent de nous faire voter en même temps la nouvelle tarification périscolaire comme cela avait été fait en 2015. Le budget des familles (surtout celle qui travaillent à temps plein) va être impacté. Mais on ne sait pas dans quelle proportion.
- Cette réforme a aussi un impact sur le budget de la commune. Or, cet impact ne se voit pas sur le BP 2018. On découvre que cela ne coûte que 60 000 euros à la commune alors que depuis le début le coût pour la collectivité est un argument pour les supprimer. 60 000 € cela peut être absorbé par le budget de la collectivité. Donc où est donc le bénéfice pour la collectivité ? Et enfin, vous allez me dire que c'est pour le bien-être de nos enfants qui est effectivement inestimable, j'en conviens. Mais là aussi, je m'interroge, puisque - Les chronobiologistes prônent des journées plus courtes et plus nombreuses pour garantir une plus grande attention et donc un meilleur apprentissage - Le conseil supérieur de l'éducation n'est pas contre les 4.5 jours. "
- Les enfants dont les familles travaillent à temps plein auront la double peine avec des journées plus longues mais toutes aussi nombreuses. Solution : Pourquoi ne pas avoir imaginé une semaine sur 4.5 jours, dans l'esprit de la loi, avec le samedi à la place du mercredi ? Pour conclure avec une concertation incomplète, des impacts budgétaires pour les familles et la commune nébuleux et un bénéfice pour les enfants à dire d'experts peu probable, je n'ai pas les éléments nécessaires pour me prononcer et faire le choix de déroger au droit commun avec ce qui nous est proposé aujourd'hui. Je m'abstiendrai donc.

Vote : 22 POUR – 5 ABSTENTION (A.D'ANNOVILLE – V.LEMAITRE – B.BONNAIN – P.EGEE – E. LE LANDAIS). – 1 CONTRE (D.DARIO)

Questions de l'équipe VEM :

3/ Lors du mandat précédent, une étude sur les investissements à prévoir concernant nos équipements avait été réalisée. Serait-il possible de nous la communiquer ?

Réponse de Madame AUBERT : il s'agit d'un document établi par un élu, à seule fin du travail de l'équipe majoritaire de l'époque. Celui-ci n'est pas exploitable en l'état.

Elle propose qu'un tableau plus actualisé soit mis au point par les services, mais lorsqu'ils en auront le temps matériel. Aujourd'hui, ils ont d'autres priorités à gérer.

Fin de séance 23h45